

On a émis cet après-midi toutes les hypothèses possibles et imaginables de catastrophes. Qu'arrivera-t-il si le groupe d'experts du GATT rejette les restrictions que nous avons imposées sur la crème glacée et le yaourt? Que va-t-il arriver à notre crème glacée? Si le groupe d'experts du GATT nous donne tort dans ce cas, les Européens vont-ils en profiter pour contester nos mesures touchant le fromage? Si le groupe d'experts du GATT nous donne tort dans le cas du fromage, qu'arrivera-t-il alors? Ce sont là des questions hypothétiques qui, aussi graves soient-elles, ne constituent certes pas une bonne raison de nous opposer à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. On nous a dit que les entrepreneurs canadiens vont se plaindre de l'incidence du coût des programmes sociaux sur leur compétitivité. Et alors? Ce ne sera pas la première fois qu'ils se plaindront. Ils se sont toujours plaints et ils auront un prétexte de plus de le faire. On nous a dit que les entrepreneurs américains vont prétendre que nos programmes sociaux sont des subventions et donc susceptibles de représailles. Et alors?

Je voudrais attirer l'attention du leader de l'opposition sur les observations d'une personne qu'il respecte sans aucun doute. Dans un article paru dans le *Financial Post* du 17 novembre, le sénateur démocrate de New York, M. Daniel Moynihan, répond, lorsqu'on lui demande si les États-Unis vont considérer les programmes sociaux tels l'assurance-maladie et les pensions comme des subventions à l'entreprise canadienne qui doivent donc être supprimées: «Non, jamais, il n'y a aucune chance, il n'y a pas la moindre possibilité que cela arrive.» Le sénateur Moynihan signale ensuite que le budget américain des prestations de la sécurité de la vieillesse atteint à lui seul quelque 232 milliards de dollars auxquels viennent s'ajouter des dépenses au titre de la sécurité du revenu de 136 milliards de dollars, des dépenses de 86 milliards de dollars, et le coût global de la sécurité sociale pour le gouvernement américain va bientôt excéder le produit national brut global du Canada, qui atteindra en 1988 quelque 325 milliards de dollars américains. Donc, ce que dit le sénateur Moynihan, et cela, avec une certaine logique, je crois, c'est que s'il y avait eu la moindre possibilité que, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, les programmes sociaux américains, dont il cite les coûts, soient considérés comme des subventions par le Canada, l'accord n'aurait jamais été accepté par le comité des finances du gouvernement américain. «Un point, c'est tout», dit-il.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, comme il est 18 heures, le Règlement veut que je quitte le fauteuil. Toutefois, peut-être voudrez-vous poursuivre.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Faisons cela.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Oui, faisons cela.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je n'abuserai pas très longtemps du temps du Sénat. Le sénateur Moynihan a poursuivi en disant que le point le plus important en ce qui concerne le statut des programmes sociaux du Canada, c'est que l'Accord de libre-échange ne change rien, que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce empêche les États-Unis de prendre des mesures commerciales contre notre programme d'assurance-maladie ou tout autre programme

social. Il a dit que cela est accepté depuis que le GATT a été fondé il y a 40 ans et qu'il n'y a donc pas de problème. Deuxièmement, il signale que, aux termes de la loi américaine sur les droits compensateurs, les régimes de pensions ou d'assurance-maladie ne sont pas considérés comme des subventions, que ces programmes étant d'application universelle ne peuvent pas faire l'objet de droits compensateurs. Aucun programme de ce genre n'a jamais été visé par des droits compensateurs.

Ainsi, honorables sénateurs, je crois que ces paroles du sénateur Moynihan des États-Unis donnent une certaine perspective à la question des programmes sociaux, soit la perspective du GATT et celle des lois commerciales américaines qui, comme il le signale, ne considèrent pas ces programmes comme pouvant faire l'objet de droits compensateurs.

Honorables sénateurs, je crois que j'ai entendu le chef de l'opposition dire, au sujet des cinq à sept années de négociations, que les programmes sociaux et les subventions étaient encore en jeu. Il n'en est rien. Ils ne l'ont jamais été et ne le seront jamais. Le sénateur Buckwold est allé encore plus loin lorsqu'il a dit que nous avions sept ans pour harmoniser nos programmes sociaux. Cette affirmation n'est absolument pas justifiée. C'est faux. Il y aura des négociations pendant cinq à sept ans. Notre équipe de négociation recevra son mandat du gouvernement. Les membres de l'équipe seront nommés. Comme je l'ai dit, les programmes sociaux resteront en dehors des négociations.

Le chef de l'opposition a dit que nous devons voir les forces économiques que l'Accord de libre-échange allait déchaîner, nous forçant à changer nos programmes sociaux. Regardons ce qui s'est passé dans d'autres pays qui avaient des programmes sociaux fort différents de leurs partenaires commerciaux mais qui ont quand même conclu des accords de libre-échange. La Suède a des ententes de libre-échange avec la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest, pourtant ses programmes sociaux sont beaucoup plus étendus et coûteux que ceux de ses partenaires commerciaux. Les Suédois n'ont pas eu à modifier leurs programmes sociaux par suite de pressions de leurs partenaires commerciaux. Il en est de même des Pays-Bas, qui font également partie de la CEE et qui ont des programmes sociaux différents et plus coûteux. Si l'honorable sénateur veut un autre exemple, il le trouvera chez nous. Le réseau actuel de programmes sociaux a été édifié au moment même où nos barrières commerciales avec les États-Unis étaient en train d'être démantelées et où les barrières commerciales avec le reste du monde commençaient à s'écrouler.

L'honorable chef de l'opposition a réitéré les préoccupations qu'il avait exprimées auparavant au sujet de l'énergie. Il aura l'occasion d'examiner ces questions en détail au comité, particulièrement celles qu'il se pose au sujet du rôle de l'Office national de l'énergie vis-à-vis du gouvernement. Il est vrai que si l'Office jugeait bon d'imposer des restrictions sur les exportations aux États-Unis, il reviendrait au Cabinet de décider s'il convient ou non d'imposer ces restrictions. Les signataires de l'accord de libre-échange sont les gouvernements du Canada et des États-Unis et non l'Office national de l'énergie. Si l'honorable sénateur trouve que cette disposition réduit les pouvoirs de l'Office, alors il a raison. Il appartiendra au gouvernement d'imposer des restrictions d'une manière compatible avec l'accord.